Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20260702-DEL097_2026-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 2 JUILLET 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° DEL097_2026

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet à dix-neuf heures le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-six juin deux mille vingt-six s'est réuni en l'Hôtel de Ville de Pléneuf-Val-André sous la présidence de M. Pierre-Alexis BLEVIN, Maire,

Présents :
M. BLEVIN (Le Maire), M. HAMON, Mme PORTAL, M. LEMASSON, Mme FONTAINE, M. LE MERRER, Mme RAULT, M. TORCHE, M. HERBET, M. DUBOIS, Mme KERNEÏS, M. ROBERT, Mme LE VERGER, M. THOMAS, Mme BOUCHER, M. LE DEUC, Mme BERREST, M. DURAND, Mme LORGEOUX, Mme KERPHÉRIQUE, Mme LE MEUR, M. RESMOND, Mme DEFOSSEZ ROUSSEL, M. COUDRAY, Mme DE CHOULY.

Absents
Mme BIOT (donne pouvoir à Mme PORTAL) Mme THOMAS (donne pouvoir à Mme DE CHOULY)

Secrétaire de séance : M. HAMON

9- ESPACE CINÉRAIRE CIMETIÈRE DOM JULIEN – REPRISE DE CONCESSIONS FUNÉRAIRES ÉCHUES

6-4
Monsieur DUBOIS, rapporteur :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2223-13 à L.2223-17,

Vu la demande ou le défaut de renouvellement des cases columbarium n° H1 du cimetière communal, échue depuis le 18 septembre 2023, n° A2 échue le 16 juillet 2022, n° E4 échue le 05 juin 2021, n° D1 échue le 05 septembre 2020, n° D2 échue le 29 février 2020, n° D3 échue le 13 février 2020, n° D5 échue le 02 novembre 2019,

Vu l'affichage de plaques sur les cases columbarium informant les ayants droit de s'adresser en mairie pour la possibilité de renouvellement,

Vu l'absence de réponse ou de demande de renouvellement dans le délai imparti,

Considérant que les concessions précitées sont échues depuis plus de deux ans et que la Commune peut en reprendre la jouissance,

Considérant l'intérêt de la commune à assurer une bonne gestion des espaces funéraires,

Considérant le respect des délais et formalités prévus par la réglementation en vigueur,

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20260702-DEL097_2026-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Approuver la reprise des cases columbariums n° H1, n° A2, n° E4, n° D1, n° D2, n° D3, n° D5 situées à l'espace cinéraire du cimetière de la Croix Dom Julien, arrivées à échéance, non renouvelées dans les délais légaux,**
- **Autoriser Monsieur le Maire à :**
  - **Prendre l'arrêté de reprise n° 498-2026/04 des concessions concernées,**
  - **Procéder à l'exhumation et au dépôt des cendres au jardin du souvenir, dans le respect de la dignité due aux défunts,**
  - **Réaffecter ultérieurement les emplacements à une nouvelle concession, selon les besoins du cimetière communal.**

VOTE : **Adopté à l'unanimité**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
et les Membres présents ont signé au registre.
Pour extrait conforme :

Le Secrétaire de Séance,
André HAMON

Le Maire,
Pierre-Alexis BLEVIN

MAIRIE DE PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ (Côtes d'Armor)

Extrait certifié conforme au Registre,
Envoi en Préfecture le
Publication le
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'État et de sa publication.